

**SEANCE DU
30 SEPTEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt et un, le trente du mois de Septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire
Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN, MM. CHANINET, MARTINET, NIEMAZ
PONCET, DULLIN, REYMOND, MULLER, TETAZ
Secrétaire de séance : Mme JACQUES

I – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

- Bibliothèque : La bibliothèque recherche des bénévoles, sa prochaine réouverture est prévue le lundi 18 octobre, seulement le lundi dans un premier temps. De nouvelles activités d'animation seront proposées fin 2021 et début 2022.
- Sou école : Le sou des écoles a un nouveau bureau avec Carole Vinson Présidente et Aude Anselmet Trésorière
- Mise en séparatif des eaux usées et pluviales d'Appregnin : La première réunion du lancement du projet de mise en séparatif des réseaux eaux usées et des eaux pluviales d'Appregnin a eu lieu le lundi 6 septembre 2021. Il est important de rappeler que d'importantes quantités d'eaux pluviales provenant du haut d'Appregnin se retrouvent dans la station d'épuration et provoquent un dysfonctionnement de cette dernière. Ces travaux ont pour objectif de supprimer ces eaux parasites pour améliorer le rendement de la STEP. Parallèlement à ces travaux et suite à une mise en demeure de l'ARS, il sera engagé les travaux de substitution d'alimentation en eau potable de la source de la Touvière qui doit être fermée pour d'éventuels risques de pollution. La municipalité va profiter de ces travaux pour enfouir les lignes électriques et de télécommunications. Une rénovation de l'éclairage public sera également réalisée. Pour finir l'ensemble de ces travaux, le revêtement de la chaussée de la montée du vignoble sera refait entièrement. L'ensemble de ces travaux nécessite une coordination importante entre la commune, le bureau d'études en charge des travaux des eaux parasites et de l'eau potable, le SIEA pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, et la Communauté de communes en charge la voirie.
Le planning de ces travaux se déroulera de la manière suivante :
Octobre : relevés topographiques
Décembre : rendu de l'avant-projet pour validation
Janvier : rendu du projet définitif et l
Février : lancement des consultations des entreprises
Mai : résultat des consultations
Juin, juillet, septembre, octobre ; travaux
Le hameau d'Appregnin étant un cul de sac, il conviendra d'envisager une solution pour faciliter l'accès au haut du village et notamment pour les services de secours (SDIS).

II – CONVENTION DES CHATS ERRANTS

Le hameau de Meyrieu est très impacté par de nombreux chats errants qui se reproduisent de manière extrêmement rapide. Pour enrayer ce phénomène qui provoque de nombreuses nuisances, M Castin propose de signer une convention avec les associations « les chats libres de Chambéry ». Cette structure propose les services suivants :

Sur la demande de la commune, l'association Les Chats Libres de Chambéry vient en aide afin de capturer les chats libres présents sur le territoire en vue de limiter leur nombre. Avec l'aide de l'association, la commune pourra faire stériliser et soigner les chats par le biais de coupons vétérinaires utilisables chez les vétérinaires partenaires de l'association.

Toute stérilisation sera accompagnée d'une identification au nom de l'association. Il est à noter que toute décision de soin ou d'euthanasie sera à l'entière discrétion de l'association. Toutes les femelles gestantes, chats sociables et chatons seront récupérés par l'association.

En contrepartie de l'aide et de la prise en charge des chats libres présents sur le territoire de la commune, cette dernière s'engage à verser une participation de 400€/an comprenant la gestion des chatons, chats blessés, sociables et gestantes. La stérilisation et l'identification des chats sauvages ne sont pas prévues par cette convention. Toute demande de gestion de chats sauvages fera l'objet d'un forfait de 60€/chat sauvage (en supplément de la participation annuelle) décompté mensuellement.

Des trappes seront mises à disposition de la commune pour la capture des chats.

Le versement de la participation se fait à la signature par virement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de convention. L'Association des chats libres est déjà intervenue à Meyrieu et a prélevé plusieurs chatons.

III – CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE BELLEY

M. le Maire indique que l'objet de cette convention est de créer un partenariat avec la Commune de Belley pour définir ensemble le devenir du conservatoire et contribuer financièrement au fonctionnement de celui-ci. Ce nouveau financement engage la ville de Belley à pratiquer les mêmes tarifs entre les élèves de Belley et ceux de St Germain les Paroisses. Le montant de la subvention pour l'année 2021 – 2022 est de 450 € par an et par élève. En contre-partie, des professeurs du conservatoire feront des interventions à l'école de St Germain.. La municipalité sera très vigilante quant à ces contres-parties proposées par la municipalité de Belley. Cette décision est prise à titre expérimentale pour cette année, un bilan sera réalisé en juin 2022. 6 enfants de la commune sont concernés, le coût du partenariat s'élèvera donc à 2700€ cette année.

Le Conseil Municipal valide cette convention par 9 voix, 1 voix contre (M. Dullin) et 2 abstentions (MM. Poncet et Tetaz).

IV - PROJET D'ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

Suite aux réunions de travail avec les entreprises Bouygues et SNEF, ces dernières ont confirmé à la municipalité que les études radio montraient qu'il n'était pas possible d'assurer une bonne couverture de téléphonie mobile sur l'ensemble de la commune avec une seule antenne en raison d'une topographie complexe. M CASTIN leur a indiqué que cette situation n'était pas satisfaisante et qu'il souhaitait avoir des propositions concrètes pour pallier à cela. Afin d'avancer et de trouver une solution qui permettrait de mieux couvrir la commune, une réunion a eu lieu le lundi 30 août à 14h à la mairie de Saint-Germain-les-Paroisses. Etaient présents les

techniciens du conseil départemental en charge des études radio pour placer les antennes, les conseillers départementaux, et les maires de Contrevoz, Arboys en Bugey, Saint Germain les Paroisses et Premeyzel qui rencontrent la même problématique sur leur commune respective. Les techniciens ont expliqué qu'ils étaient bien conscients qu'une seule antenne serait insuffisante pour couvrir l'intégralité de la commune. Malheureusement il n'est pas possible d'obtenir deux antennes dans l'immédiat en raison de dotations budgétaires annuelles limitées allouées à chaque département. Une deuxième vague d'implantation d'antennes devrait être programmée en 2024 pour assurer une couverture quasi complète. Après plusieurs études techniques, il ressort que la première antenne sur la commune devrait donc se situer à proximité de la croix de Brognin. A l'issue de cette réunion, les communes présentes ont décidé de faire un courrier commun adressé au Président du Département pour faire en sorte d'être prioritaires lors de l'installation des prochaines antennes en 2024.

V- TRAVAUX EN COURS

- Cimetière : les travaux de réparation de fuite d'eau sont terminés et les travaux de réalisation du jardin du souvenir sont en cours.
- Eclairage public : les travaux pour l'extinction de l'éclairage public sont prévus la semaine prochaine. L'extinction débutera le 13 octobre au soir de 23h à 6h.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Appartement communal : M. le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler le loyer octobre des locataires de l'appartement de droite car en raison d'une éclosion de mouches ces derniers n'ont pas pu occuper leur logement pendant 3 semaines. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- Motion de soutien à l'ONF : M. le Maire indique qu'il a été sollicité par l'ONF pour prendre une délibération pour soutenir l'ONF car un projet de suppression de 500 emplois est prévu dans le futur contrat Etat-ONF. Le Conseil municipal valide la motion de soutien à l'unanimité.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis CASTIN